

Procès-verbal séance du 29 Octobre 2015

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 30, s'assure du respect du quorum et communique à ses collègues les **pouvoirs** donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Mme MALLET (procuration à Mme RENIER)
Mme PROVENDIER (procuration à Mme GRESSIN)
Mme CHARON-COLIN (procuration à Mme DAUGU)

-

Monsieur THOR est désigné en qualité de secrétaire de séance.

-

Madame le Maire communique aux membres du Conseil municipal la liste des **décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales** :

- ✓ Acquisition de présents pour un montant total de 210 € offerts à Messieurs MARTINET, Directeur général des services, et BEGHIN, Responsable du pôle culturel, à l'occasion de leur départ du personnel communal
- ✓ Encaissement d'un remboursement de sinistre suite au remplacement d'une porte vitrée de la salle des fêtes vandalisée au mois d'août dernier. Le montant de l'indemnité versée par l'assureur s'élève à 622 € sur une dépense totale de 822 €

-

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal du Conseil municipal en date du 24 Septembre 2015** qui est adopté sans observation à l'unanimité des membres présents et représentés.

-

> Décision modificative de crédits n° 3 du Budget Primitif 2015 de la Commune

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions), les modifications suivantes à effectuer sur le budget primitif 2015 de la Commune :

Section	Sens	Chapitre	Article	Libellé	Objet	Dépenses		Recettes	
						-	+	-	+
F	D	011	6042	Prestations de services	Annulation ski centre de loisirs	- 700,00			
F	D	023	023	Virement à la section d'investissement		700,00			
Total section de fonctionnement						-		-	
I	R	021	021	Virement de la section de fonctionnement					700,00
I	D	320	2031	MO place Paul Lasnier	MO Place Paul Lasnier		4 680,00		
I	D	21	21318	Batiments publics	Liaison fibre optique Mairie / maison des jeunes	- 3 980,00			
Total section d'investissement						700,00		700,00	

> Décision modificative de crédits n° 1 au Budget Primitif 2015 du lotissement du Moulin des Filles

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les modifications suivantes à apporter au budget primitif 2015 du lotissement du Moulin des Filles, afin d'ajuster les dépenses de viabilisation et d'y inscrire les recettes prévisionnelles de vente des terrains :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Section	Sens	Nature	Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	BP	DM	Voté	Observations
F	D	R	011	6015	01	Terrains à aménager	85 085,00	-	85 085,00	Acquisition
F	D	R	011	605	01	Equipement et travaux	47 418,61	392 385,08	439 803,69	Travaux de viabilisation
F	D	R	65	6522	01	Reversement de l'excédent de budget		30 288,14	30 288,14	Excédent éventuel à reverser à la commune
F	D	R	65	658	01	Charges diverses	3,00	-	3,00	reliquat TVA
F	D	O	042	7133	01	Variation des production de biens		570,17	570,17	annulation du stock initial
F	D	O	042	71355	01	Variation de stock		525 461,86	525 461,86	sorties des terrains aménagés vendus
F	D					Total des dépenses de fonctionnement	132 506,61	948 705,25	1 081 211,86	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Section	Sens	Nature	Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	BP	DM	Voté	Observations
F	R	R	70	7015	01	Vente de terrains aménagés	-	555 750,00	555 750,00	encaissement prix de vente des lots
F	R	O	042	71355	01	Variation de stock des terrains aménagés	132 506,61	392 955,25	525 461,86	sorties des terrains
F	R					Total des recettes de fonctionnement	132 506,61	948 705,25	1 081 211,86	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT										
Section	Sens	Nature	Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	BP	DM	Voté	Observations
I	D	R	16	168748	01	Dette organismes	-	80 000,00	80 000,00	Remboursement avance commune
I	D	O	040	3555	01	Terrains aménagés	132 506,61	392 955,25	525 461,86	
I	D					Total des dépenses d'investissement	132 506,61	472 955,25	605 461,86	
RECETTES D'INVESTISSEMENT										
Section	Sens	Nature	Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	BP	DM	Voté	Observations
I	R	R	16	1641	01	Emprunt nouveau	53 076,78	- 53 076,78	-	annulation
I	R	O	040	3355	01	Travaux		570,17	570,17	annulation du stock initial
I	R	O	040	3555	01	Terrains aménagés		525 461,86	525 461,86	sorties des terrains aménagés vendus
I	R	R	001	001	01	Solde d'exécution reporté	79 429,83	-	79 429,83	report 2014
I	D					Total des dépenses d'investissement	132 506,61	472 955,25	605 461,86	

> Révision des tarifs de restauration scolaire pour l'année 2016

Madame GRESSIN propose d'augmenter les tarifs de 0.05 € pour les élèves et de 0.10 € pour les adultes, et précise que le prix de revient du repas s'établit à environ 5.44 €.

Madame DAUGU rappelle qu'au cours du dernier conseil municipal, il a été indiqué que proposer le choix au niveau du plat principal avait un coût élevé et ajoute que ce choix n'existant plus aujourd'hui, on devrait constater une baisse des prix.

Madame GRESSIN indique que cette modification effectuée en septembre n'était pas principalement motivée pour baisser les prix mais aussi pour améliorer les produits.

Madame DAUGU répond qu'effectivement il y avait plusieurs arguments mais souligne que la suppression du choix sur le plat principal doit entraîner une baisse de coût pour 2016 et elle ne trouve pas normal que cela corresponde à une augmentation pour les familles.

Madame RENIER confirme que la modification opérée dans les menus n'était pas basée sur le coût mais plutôt sur la question de la traçabilité puisque celle-ci est beaucoup plus difficile à suivre avec choix multiple.

Madame GRESSIN rappelle que les coûts augmentent tous les ans puisqu'ils s'établissaient à 5.37 € en 2014, puis 5.44 € en 2015.

Madame DAUGU indique que le prix était de 3.00 € en 2012 pour les enfants, en 2013 : 3.05 €; en 2014 : 3.05 € ; en 2015 : 3.10 € et là pour 2016 : 3.15 €. Elle ajoute que le maintien du même tarif sur deux années aurait pu être appliqué pour 2016.

Madame GRESSIN rappelle que la proposition d'augmentation de 0.10 € proposée l'année dernière avait été rejetée et que celle-ci a donc été échelonnée sur deux années.

Au-delà de ces remarques, Madame DAUGU indique également qu'elle demande que le tarif soit fixé en fonction du quotient familial car les frais de restauration représentent une dépense élevée pour les familles qui ont trois enfants scolarisés.

Madame GRESSIN répond que le CCAS peut apporter des aides aux familles qui éprouvent des difficultés.

Monsieur AUTISSIER explique que le fait de ne plus avoir de choix multiple sur le plat principal n'entraîne pas une baisse des dépenses car il y a toujours un volume d'achat identique en poids. Il ajoute qu'entre 2012 et 2016, il a été enregistré des augmentations substantielles des masses salariales (3 à 4 % chaque année depuis 2012). Ces hausses doivent, à un moment donné, se répercuter sur le prix du ticket. L'étude de la mise en place du quotient familial sur le service de restauration scolaire a été réalisée à plusieurs reprises depuis une vingtaine d'années et a démontré à chaque fois que les tarifs pratiqués à Aubigny étaient parmi les moins chers du département et que le dispositif de quotient familial faisait toujours payer les augmentations aux classes moyennes. Il indique également que peu de personnes sont capables de faire manger un enfant pour un prix de 3.15 €. De plus, la gestion d'un service soumis au quotient familial est particulièrement complexe et peut entraîner une dépense supplémentaire au niveau du service administratif.

Madame RENIER conclut que le tarif pratiqué à Aubigny est peu élevé. Madame DAUGU ne nie pas cet état de fait mais précise qu'elle ne ferait pas le même choix par rapport à cela.

Madame GRESSIN souligne la qualité des repas servis avec la mise en place de circuits courts.

Madame DAUGU indique que certaines familles rencontrées durant son activité avaient renoncé à inscrire leurs enfants à la cantine car la dépense pour trois enfants étaient trop élevée dans la mesure où le quotient familial n'était pas mis en place.

Madame RENIER rappelle que beaucoup de familles à revenus moyens trouvent injuste de payer toujours plus que d'autres familles toujours aidées. Les deux discours existent et chacun est libre de ne pas être d'accord avec le choix retenu.

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour, 3 voix Contre et 1 Abstention), de fixer comme suit le tarif du repas pris au restaurant scolaire pour l'année 2016 :

Enfant	3,15 €
Adulte	5,60 €

> Cinéma – Modification des tarifs d'entrées

Sur le rapport présenté par Madame BOUVARD, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'appliquer le tarif réduit de 5,50 € à tous pour les séances programmées le lundi et le samedi après-midi.

- d'appliquer le tarif normal de 7,00 € pour les autres séances, à l'exception des plus de 65 ans, des étudiants, des chômeurs et des moins de 18 ans qui acquitteront un droit d'entrée de 5,50 € sur présentation de leur carte.

- de créer un carnet non nominatif de 10 entrées donnant droit au tarif réduit de 5,50 € avec une durée de validité d'un an.

Ces nouvelles dispositions prendront effet au 1^{er} décembre 2015.

> Convention objectif 0 pesticide

Madame RENIER indique que toutes les communes seront soumises à l'objectif 0 pesticide à compter du 1^{er} janvier 2017. Aubigny anticipe la démarche avec la signature du Contrat de Solidarité de territoire. La chambre d'agriculture réalise pour le compte de la commune le plan de gestion différencié des espaces verts, c'est-à-dire que tous les espaces verts de la commune ne seront pas traités de la même manière. Certains seront désherbés plus que d'autres.

Ce plan différencié sera établi sur plusieurs années et portera sur le centre ville, la place de la résistance, l'école des grands jardins, l'école du printemps, la promenade de la Nère, le Parc des sports, la route de Bourges, et les Grands Jardins dans une deuxième tranche.

Un plan de communication sera également élaboré car il convient d'investir non seulement les services techniques, les élus mais également la population et les scolaires. Afin que les albiens s'approprient cet objectif 0 pesticide, il est nécessaire que tout le monde soit associé à cette réflexion et des réunions publiques se dérouleront pour expliquer la démarche.

Le coût de cette mise en place s'élève pour le contrat de prestation à 9 265 € HT et la réalisation du plan de communication à 7 910 € HT, ce qui représente un montant total de 17 175 € HT susceptible d'être subventionné à hauteur de 80 % avec un reste à charge de 3 435 € HT pour la Commune auquel s'ajoute la TVA sur l'ensemble.

Madame DAUGU approuve la démarche mais s'étonne de voir l'intervention de la chambre d'agriculture du Cher et non celle de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Madame RENIER indique que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne intervient dans le financement de l'opération. La Chambre d'agriculture travaille beaucoup sur le territoire du Pays Sancerre Sologne et l'opération se déroulant par l'intermédiaire du Pays, il est apparu logique de faire appel à la chambre d'agriculture.

Sur une question de Madame DAUGU, Madame le Maire précise que la mise en œuvre de la démarche 0 pesticide démarrera dès le début de l'opération. La durée des prestations s'étalera jusqu'au printemps 2018, notamment pour les réunions et la mise en place des outils de suivi... mais la suppression des pesticides est programmée dès le départ.

Monsieur AUTISSIER indique qu'en Islande, en périodes de congés, les enfants peuvent recevoir une petite indemnité en participant à l'arrachage des herbes dans les rues. En matière d'éducation, cela peut être un sujet de réflexion.

Madame DAUGU répond que faire travailler des enfants comporte des risques.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

1/ de confier à la Chambre d'Agriculture du Cher la réalisation :

a - du plan de gestion différenciée des espaces verts de la Commune à établir sur plusieurs années, qui porterait sur :

✓ le centre ville,		1 ^{ère} tranche
✓ la place de la Résistance,		
✓ l'école élémentaire des Grands Jardins		
✓ l'école maternelle du Printemps		
✓ la promenade de la Nère		
✓ le Parc des sports		
✓ la route de Bourges		
✓ les Grands Jardins		2 ^{ème} tranche

et comprendra :

- ✓ un état des lieux avec la réalisation d'un diagnostic sur l'ensemble des espaces verts (coût : 2 180 € HT)
- ✓ la réalisation d'une cartographie des zones entretenues par la Commune (coût : 1 635 € HT)
- ✓ la définition d'une stratégie d'intervention proposant des améliorations par étape (coût 1 635 € HT)
- ✓ la définition d'un plan d'actions décrivant les protocoles de gestion adaptés pour chaque type d'espace (coût 2 180 € HT)
- ✓ le suivi et l'évaluation avec la mise en place d'un tableau de bord comprenant des indicateurs à mettre à jour régulièrement (coût : 1 635 € HT)
soit un montant total HT de 9 265 €.

b – du plan de communication pour un montant de 7 910 € HT (7 085 € HT pour le plan proprement dit et 825 € HT pour la fourniture de supports de communication)

2/ d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer les contrats correspondants et à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Régional du Centre Val de Loire.

>Travaux de mise en sécurité des façades du château des Stuarts – Plan de financement

Madame RENIER indique que ce projet est présenté afin de permettre au Conseil départemental de prévoir les crédits nécessaires dans la préparation de son budget.

Monsieur AUTISSIER précise que cette aide s'échelonne sur deux exercices.

Madame RENIER rappelle que l'agence Traitcarré avait présenté l'étude diagnostic sur le château qui faisait ressortir des infiltrations entraînant une fragilité de certaines pierres en les rendant friables. Ces travaux doivent être maintenant réalisés pour l'entretien du bâtiment mais également pour l'économie touristique qui offre des emplois non délocalisés.

Madame le Maire précise que les façades côté place de la Résistance et la confortation de la cheminée formeront la première tranche, avec le porche. La deuxième tranche permettra d'effectuer les travaux des façades parallèles à la place de la Résistance côté cour.

Cette délibération est présentée pour vérifier qu'il est possible d'obtenir des subventions.

Par ailleurs, certaines pierres du château pourront éventuellement être remplacées dans le cas où les entreprises présentes sur le site le préconiseraient.

Sur la proposition de Madame RENIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le découpage prévisionnel des travaux de mise en sécurité des façades du Château des Stuarts en 2 tranches de la manière suivante :

	2016 Façades côté place de la Résistance et confortation intérieure de la cheminée Montant HT	2017 Façades côté cour du château Montant HT
Travaux diagnostic cabinet Traitcarré	232 525 €	172 966 €
Maîtrise d'œuvre	46 505 €	20 756 €
SPS APAVE	1 260 €	770 €
Contrôle Technique VERITAS	2 400 €	1 500 €
Diagnostic plomb amiante OADR	800 €	/
Divers et imprévus (Permis de construire, publications...)	14 000 €	11 500 €
TOTAL HT	279 187 €	207 492 €
TVA	55 837,40 €	41 498,40 €
TOTAL TTC	335 024,40 €	248 990,40 €
Total général HT	486 679,00 €	

Total général TTC	584 014,80 €
--------------------------	---------------------

– d’approuver le plan de financement de ces travaux qui s’établit comme suit :

Coût des travaux HT	486 679,00 €	
Subventions	292 007,40 €	60 %
Participation de la DRAC	194 671,60 €	40 %
Participation du Conseil Départemental du Cher	97 335,80 €	20 %
Autofinancement	194 671,60 €	40 %

- de solliciter les subventions correspondantes.

> Rapport d’activités 2014 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne

Sur les rapports présentés par Messieurs GRESSET et TURPIN, le Conseil municipal prend acte des éléments des rapports d’activités 2014 de la Communauté de Communes comprenant une partie sur les données générales de la Communauté de Communes, une partie communiquant les résultats du service d’élimination des déchets et une partie reprenant les résultats du service public d’élimination des déchets et ceux du service public de l’assainissement non collectif (SPANC)

Monsieur GRESSET rappelle les réunions des différentes commissions ayant eu lieu en 2014. Il rappelle également les taux des taxes votés en 2014 : taxe d’habitation 0,437 %, taxe foncier bâti 0,272 %, taxe foncière non bâti 0,671 % et cotisation foncière des entreprises 0,451 %. En 2015, l’augmentation des taux a été relativement importante sans pour autant entraîner une augmentation significative des recettes.

Au niveau des services à la population, la Communauté de Communes a mis en place un Relais Assistantes Maternelles itinérant et a lancé une réflexion sur les structures d’accueil petite enfance.

Pour ce qui concerne le volet tourisme, il est à noter l’achèvement du Pôle d’Excellence Rurale avec la mise en place de la sente verte et de la sente bleue inaugurées depuis. La taxe de séjour collectée a été reversée à l’OTSI et à d’autres associations touristiques. L’acquisition de deux bateaux a permis d’organiser des balades au fil de l’eau sur le canal de la Sauldre.

Parmi les éléments de développement économique, Aubigny se verra doter d’une borne de rechargement pour véhicules électriques sur la Place de la Résistance en 2016.

Monsieur TURPIN rend compte du rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets.

Il indique que le tonnage d’ordures ménagères collecté a diminué de 0.26% par rapport à l’année 2013. Il communique également les tonnages de matériaux triés et précise que le tri a été mieux effectué en 2014 puisque le tonnage de refus de tri a reculé de 21,64 %.

Le coût des ordures ménagères a augmenté de 0,27 % en raison de l’augmentation de la TVA et de la révision des prix.

Pour ce qui concerne l’exploitation de la déchèterie, Monsieur TURPIN indique qu’il est envisagé de mettre en place un système de badges pour l’accès à la déchèterie. Le tonnage des dépôts a diminué en 2014 uniquement en raison de la mise en sécurité du site qui a permis de mettre fin aux vols.

En 2014, le coût d’exploitation de la déchèterie s’établit à 26,50 € par habitant contre 26,22 € en 2013. Cette augmentation est due à une diminution du nombre d’habitants bénéficiant des services de la déchèterie.

Monsieur TURPIN rappelle que les travaux du quai de transfert dont le coût s'est élevé à 140 000 € TTC (clôtures, bennes, quai ...) se sont terminés en 2014.

Madame DAUGU reconnaît que des efforts de communication ont été effectués auprès de la population mais il y a encore trop de choses mal triées. Elle demande la possibilité que la déchèterie trie d'autres produits très polluants comme le polystyrène. Elle ajoute que trop de personnes font encore des feux dans les jardins et suppose que les dépôts sauvages de déchets verts proviennent du fait que le volume de dépôt de déchets verts à la déchèterie est limité.

Monsieur TURPIN indique que dans l'étude qui sera menée en vue de créer une nouvelle déchèterie, le problème de l'élimination du fibrociment et du polystyrène sera traité.

Madame RENIER indique que le volume de la déchèterie sera augmenté pour trier mieux et plus.

Pour ce qui concerne les déchets verts, il existera une plateforme qui permettra de décharger une plus grande quantité tout en baissant les coûts de transport. La quantité autorisée à être déposée par jour à la déchèterie est actuellement de 2 m³ mais Monsieur TURPIN précise que personne n'a jamais réglé une participation pour déposer un volume supérieur.

Un ambassadeur de tri vient d'être embauché et une information doit être menée auprès des usagers sur tous ces points.

Sur une observation de Madame DORISON, Monsieur GRESSET rappelle qu'un arrêté municipal n'autorise pas les usagers à déposer les déchets sur la voie publique en vue de leur enlèvement par le service de collecte avant 18 H la veille du ramassage.

Monsieur TURPIN donne les éléments du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) pour l'année 2014.

Il rappelle qu'un contrôle de conception et d'implantation réalisé au titre d'un diagnostic initial et dans le cadre d'une vente a été effectué sur Aubigny en 2014 (sur les 21 contrôles effectués sur l'ensemble de la Communauté de Communes). 4 contrôles de bonne réalisation ont été réalisés sur Aubigny (18 sur l'ensemble du territoire communautaire).

Les dépenses du service s'établissent à 7 337,38 € pour 2014 et les recettes à 10 728,28 €.

Madame DAUGU propose qu'au niveau de la Communauté de Communes, les propriétaires des fosses toutes eaux se groupent par commune pour obtenir des tarifs préférentiels auprès du vidangeur.

Monsieur GRESSET indique qu'un appel d'offres sur la totalité du territoire pour des travaux ponctuels tels que des nettoyages avait été envisagé mais n'a pas abouti.

Madame RENIER rappelle qu'il s'agit de domaines privés et que le SPANC concerne les contrôles à effectuer et non l'entretien des équipements.

Monsieur TURPIN posera la question auprès de la Communauté de Communes.

Madame DAUGU indique que cette démarche s'inscrit dans la démarche pour l'amélioration de l'environnement et l'amélioration de la vie des personnes concernées par le SPANC.

> Avis de la Commune sur la vente d'un logement par l'Office Public de l'Habitat du Cher

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'émettre un avis favorable au projet de vente par l'Office Public de l'Habitat du Cher d'un immeuble situé 8 résidence des Bruyères, implanté sur la parcelle cadastrée section AN n° 332 d'une superficie de 22a 82ca.

Madame BUREAU précise que cette vente est proposée au prix de 60 600 € et que l'acquéreur potentiel loue actuellement le logement.

Madame DAUGU s'interroge sur l'état du logement social occupé sur Aubigny

Madame RENIER répond que très peu de logements sont inoccupés sur la commune. Un état sera communiqué sur le sujet.

Madame BUREAU précise que parmi les logements vacants, certains le sont en raison de travaux à réaliser.

> Syndicat d'énergie du Cher – Travaux de rénovation de l'éclairage public

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le plan de financement ci-dessous correspondant aux travaux de rénovation de l'éclairage public à réaliser aux Petits Prés suite à une panne :

- convention de passage : 35 €
- dossier de récolement : 80 €
- fourniture et pose de 3 coffrets : 189 €
- recherches de défauts sur câbles souterrains : 390 €
- mise en œuvre des câblages EP sur façades 60 m : 960 €
- percement d'un mur : 104 €
- dérivations d'un câble EP (3) : 584,70 €
- confection remontée aéro-souterraine EP : 276,60 €
- dépose de remontée aéro-souterraine EP : 267 €
- câble de 60 m : 148 €
- déroulage du câble : 84 €

Soit un coût de 3 119,70 € HT sur lequel 1 559,85 € HT (soit 50 %) sont à la charge de la commune.

> Projet artistique et culturel de territoire 2016

Sur le rapport présenté par Madame BOUVARD, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la création d'un Projet Artistique et Culturel de Territoire en partenariat avec les associations l'Assonore de Clémont et le Comité Culture Loisirs d'Argent sur Sauldre
 - d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer la convention de partenariat 2016 correspondante.
 - de solliciter auprès de la Région Centre une subvention d'un montant de 53 203 € représentant 50 % du montant total du coût artistique de référence de l'opération détaillé ci-après :

DOMAINE ARTISTIQUE	MONTANT GENERAL TTC DU COUT ARTISTIQUE DE REFERENCE
I/ Programmation de diffusion artistique annuelle dont l'élément fédérateur s'appuie sur une ou des thématiques	
IA / PROGRAMMATION DE SPECTACLE VIVANT	46 658,02
IB / EXPOSITIONS PATRIMONIALES OU SCIENTIFIQUES	1 500,00
IC / PROJECTIONS DE FILMS D'ART ET D'ESSAI OU DE DOCUMENTAIRES	1 500,00
ID / MANIFESTATIONS LITTERAIRES	
IE / CYCLE CONFERENCES DEBATS	
II/ Implantation d'artistes dans le territoire et soutien à la création	
II.A / RESIDENCES D'ARTISTES	2 500,00
II.B / COMMANDES ARTISTIQUES ASSOCIANT OU NON LA POPULATION LOCALE POUR LA REALISATION D'UNE ŒUVRE	3 000,00
III/ Manifestation(s) ponctuelle(s) de type « évènement »	
III.A / FESTIVALS	22 200,00
III.B / MANIFESTATIONS AMATEURS ENCADREES PAR DES PROFESSIONNELS	15 169,40
TOTAL 1 : BUDGET ARTISTIQUE DE REFERENCE EN TTC (I + II + III)	92 527,42
TOTAL 2 : MONTANT GENERAL DU COUT ARTISTIQUE DE REFERENCE	
TOTAL 1 du budget artistique de référence + <u>majoration de 15% du budget artistique de référence</u>	106 406,53

Madame RENIER rappelle que pour 2015, la commune avait sollicité 40 000 € mais n'avait obtenu que 10 000 €.

Monsieur AUTISSIER indique avoir obtenu la tenue d'un spectacle sur Aubigny pour le mercredi 13 avril ou le 14 avril auprès de la commission du Printemps de Bourges. Ce spectacle pourrait être inscrit dans le programme pour présenter le dossier de demande de subvention.

Madame RENIER répond que pour renforcer le projet, il serait effectivement intéressant d'ajouter ce spectacle au dossier dans la mesure où les précisions nécessaires pourront être fournies avant l'envoi à la Région.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Problème Rue Louise de Keroualle

Madame RENIER rappelle qu'il s'agissait de problème de sécurité, de squat. Elle remercie la presse qui a permis de faire bouger les choses et Madame DAUGU qui s'est impliquée dans ce dossier et a aidé à la résolution de cette affaire.

2/ Arrivée des trois cigares sur le site Butagaz

Madame RENIER indique que le convoi n'arrivera pas le 2 novembre. Des précisions seront communiquées mais la date et l'heure exactes ne sont pas connues à ce jour. Les entreprises situées sur le parcours du convoi seront prévenues dès que possible par mail.

Monsieur le Directeur de Butagaz invitera les membres du Conseil municipal à assister à l'enfouissement des cigares. La date sera communiquée le plus rapidement possible.

3/ Qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Un rapport élaboré par l'Agence régionale de santé montre que la teneur en nitrates sur Aubigny est nettement améliorée puisqu'elle est désormais de 32 mg/l. Les teneurs maximales en pesticides montrent qu'Aubigny a des résultats conformes aux normes en vigueur comme la plupart des communes du Cher.

4/ Composition des bureaux de vote

Madame RENIER invite les membres du Conseil municipal à s'inscrire pour tenir les permanences aux bureaux de vote à l'occasion des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

5/ Car de ramassage scolaire

Monsieur GRESSET indique que le car de ramassage qui dessert la Sologne ne circulait plus dans le Clos de Montaine en raison des travaux chemin de Brinon mais prenait les enfants route de Sainte-Montaine. Ce dispositif se poursuivra jusqu'aux vacances de Décembre.

La sécurité de la traversée des enfants pour se rendre au point de ramassage sera assurée par la police municipale.

6/ Calendrier des manifestations :

Samedi 31 Octobre 2015 à 19 h	Cloître	Karaoké organisé par l'Ecole de Musique
Samedi 31 Octobre 2015 à 17 h	La Forge	Retransmission de la finale de la Coupe du Monde de Rugby
Dimanche 1^{er} Novembre 2015	Salle des Fêtes	Salon des Antiquaires (Rotary Club)
Samedi 7 Novembre 2015 à 20 h 30	La Forge	Théâtre Compagnie Comédiens Associés : « Des jours sans pluie »
Dimanche 8 Novembre 2015	Salle du 1 ^{er} étage du Château	Concert organisé par Achora
Mercredi 11 Novembre 2015	Cour du Château	97 ^{ème} Anniversaire de l'Armistice de 1918 - 9 h 00 Départ d'une délégation en car pour le cimetière (recueillement au Carré Militaire) - 9 h 30 Rassemblement dans la Cour du château

		- 9 h 45 Célébration - 10 h 45 Départ pour le Monument aux Morts Levée des couleurs – Dépôt de gerbe – Lecture du message
Dimanche 15 Novembre 2015	Salle des Fêtes	Loto organisé par l'ACA Rugby
Samedi 21 Novembre 2015	Salle des Fêtes	Soirée dansante organisée par l'Association Jedinstvo
	Cloître	Récital voix et piano organisé par l'Ecole de Musique
Dimanche 22 Novembre 2015	Salle des fêtes	Représentation théâtrale organisée par le Club de l'Amitié
Du 24 au 26 Novembre 2015	Salle des fêtes	Bourse aux jouets de l'association des Familles
Samedi 28 Novembre 2015	Salle des fêtes	Vente au déballage « Vide ta chambre » organisée par l'association des Parents d'Elèves de l'école maternelle du Printemps
12 et 13 Décembre 2015	Centre ville	Marché de Noël

Madame RENIER informe ses collègues qu'elle a rencontré le Président de l'**association Aubigny on Ice** qui lui a signifié une baisse de fréquentation depuis le changement de lieu d'implantation et le changement de revêtement de la patinoire. Il est également enregistré un manque de bénévoles. La patinoire ne sera pas mise en place cet hiver.

Calendrier des réunions :

Jeudi 19 Novembre 2015 à 20 h 00	Salle des Commissions	8° Commission - Finances
Jeudi 26 Novembre 2015 à 20 h 30	Salle Louise de Keroualle	Conseil municipal
Jeudi 10 décembre 2015 A 20 h 00	Salle des Commissions	8° Commission – Finances
Jeudi 17 décembre 2015	Salle Louise de Keroualle	Conseil municipal

7/ Monsieur TURPIN indique que les riverains du **lotissement du Clos de l'Hippodrome** (FIT) souhaiteraient obtenir l'éclairage public sur leurs voies et ont saisi le lotisseur pour qu'une demande de transfert des voies dans le domaine public communal soit déposée auprès de la Commune, mais les responsables FIT n'ont donné aucune réponse aux riverains jusqu'ici. Dans l'état actuel des choses, la Commune ne peut procéder à la reprise des VRD car il manque des panneaux sur le giratoire, des panneaux de sortie de rues et il faut prévoir également le passage de caméras dans les réseaux pour en vérifier l'état.

8/ Monsieur DEROTTELEUR remercie les enseignants de l'école maternelle et de l'école des Grands Jardins pour les visites à la **Galerie François 1^{er} à l'occasion de la Semaine du goût**. Près de 450 élèves ont été accueillis à cette occasion. Sur 13 jours, 1300 personnes ont visité l'exposition.

Madame RENIER remercie Monsieur DEROTTELEUR pour la qualité de l'exposition.

Monsieur GRESSET ajoute que ce type d'animation contribue à l'attribution du label 4 Fleurs.

Monsieur DEROTTELEUR indique que les écoles sont particulièrement intéressées pour adhérer au mouvement Street Art prévu l'année prochaine et espère que le collège y participera également.

Madame DAUGU se fait l'écho des enseignants qui ont été ravis de l'accueil et des animations proposés par Monsieur DEROTTELEUR et elle s'associe aux félicitations formulées.

-

La séance est levée à 22 h 10